

Réponse au postulat de la Conseillère générale Marie-Angèle Imstepf

Gratuité pour les transports publics sur le périmètre de la commune de Conthey pour tous les habitants jusqu'à 25 ans et les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI

La Conseillère générale Marie-Angèle Imstepf, qui a déposé son postulat lors de la séance du Conseil général du 12 octobre 2021, demande au Conseil municipal de proposer des modalités pour les abonnements des transports publics, afin d'en faciliter l'accès pour les habitants de Conthey âgés jusqu'à 25 ans et pour les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI, de répondre aux besoins de ces deux catégories, mais également de promouvoir la mobilité durable dès le plus jeune âge.

1. Préambule

Le présent document vise à répondre au postulat, en définissant notamment la politique communale en matière de la gratuité des transports publics de Conthey.

Plusieurs grands principes, qui touchent la Commune de Conthey du point de vue de l'environnement, à savoir la lutte contre la pollution atmosphérique, le changement climatique, mais également les transports, la mobilité douce et l'aménagement du territoire, sont détaillés dans le postulat.

À la lecture de ce postulat, les questions posées, qui sont tout à fait légitimes, font référence à deux thématiques principales, à savoir le plan social et le plan environnemental, qui figurent au cœur de la législature de la Municipalité.

2. Réponse au postulat

La réponse au postulat, dont les objectifs visent à favoriser la mobilité des jeunes jusqu'à 25 ans et les seniors bénéficiaires de l'AVS et de l'AI, couvre de manière complète la question de la gratuité des transports publics.

Pour rappel, le prix, en Suisse, pour un titre de transport public représente uniquement 1/3 du coût effectif de la prestation, le reste étant déjà pris en charge par la collectivité. La Commune de Conthey n'a par conséquent pas d'influence sur la politique tarifaire des cars postaux et ne dispose pas de statistiques de fréquentations qui lui permettraient de déterminer un forfait visant à couvrir la gratuité proposée dans le postulat.

Dès lors et après discussions, Car Postal et les instances cantonales préconisent un remboursement aux citoyens qui auraient acheté un billet ou un abonnement de parcours. Ce système serait plus juste pour tout le monde. Toutefois, cette proposition génère l'impossibilité de budgétiser un montant, puisque selon les informations de Car Postal, la fréquentation d'une ligne peut fortement varier d'une année à l'autre.

Il est notamment à relever que les seniors de 65 ans et plus sont aujourd'hui davantage mobiles et donc probablement plus nombreux à vouloir bénéficier d'un abonnement. Un élargissement de cette prestation à un plus large panel de personnes augmenterait fortement les charges de la Commune.

Etant donné les charges financières importantes que la Commune doit absorber, notamment au travers des amortissements et des investissements qu'elle va entreprendre ces prochaines années, une augmentation des charges fixes pérennes nécessiterait une économie importante sur d'autres postes de dépenses afin de garantir un équilibre budgétaire.

3. Conclusion

Le Conseil municipal, même s'il est sensible à la proposition formulée dans le postulat, est d'avis que l'engagement du remboursement des citoyens qui auraient acheté un abonnement de parcours engagerait des montants difficilement budgétisables, ce qui est difficilement acceptable dans la période actuelle. De ce fait, il ne peut aller totalement dans le sens du postulat.

Le Conseil municipal va toutefois étudier d'autres possibilités de subventionnement pour favoriser les transports publics (mise à disposition de billets de parcours, cartes journalières, subventionnement pour abonnements...), étant parfaitement conscient de l'importance que cela génère pour la population contheysanne. Il est à relever que le soutien aux transports publics fait partie des intérêts de toute collectivité. La mise en place future d'une véritable couverture et d'un réseau fort au sein de l'agglomération Valais central permettra d'encourager et soutenir ce type de mobilité.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 25.05.2022

Christophe Germanier
Président

Hervé Roh
Secrétaire municipal